



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le Conseil d'Etat investit dans la protection contre les crues**

**Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil d'accorder un crédit de 31'420'000 francs destiné au financement de 10 objets prioritaires en matière de protection contre les crues et de renaturation des cours d'eau.**

La protection contre les crues est garantie selon trois axes principaux. Il s'agit tout d'abord de mettre en oeuvre les mesures dites passives, qui passent par des restrictions en matière d'aménagement du territoire dans les zones dangereuses.

Ensuite, l'entretien régulier des berges et du fond des rivières assure le maintien d'un gabarit hydraulique suffisant et limite l'extension des processus d'érosion pouvant mettre en péril les personnes et les biens.

Finalement, et c'est dans ce domaine que s'inscrit cet EMPD, il s'agit de prendre des mesures, dites actives, de protection contre les crues. Ces mesures visent essentiellement, par de nouveaux travaux, à protéger les personnes et les infrastructures déjà construites.

Ce crédit permettra de sécuriser les cours d'eau actuellement les plus déficitaires vis-à-vis des risques d'inondation, en particulier le Rhône, la Thielle, la Grande Eau, la Tinière et la Brinaz. Parallèlement aux travaux pour optimiser la sécurité, les différents cours d'eau visés par cette proposition de crédit feront l'objet de mesures de renaturation. Cela permettra d'améliorer la qualité de l'environnement et de revitaliser la nature.

Le Conseil d'Etat se réjouit, en proposant ce crédit, de contribuer activement à diminuer significativement les risques qui mettent en péril les territoires des communes concernées par ces travaux et à revitaliser les berges des rivières. Les dangers mieux gérés permettront par ailleurs de garantir un développement économique de meilleure qualité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 décembre 2010

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 00 Jean-François Jaton, chef du service des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 01 Philippe Hohl, chef de la Division économie hydraulique, 079 484 48 58

**TÉLÉCHARGEMENT(S)**

[Projet de décrets - Protection contre les crues](#)